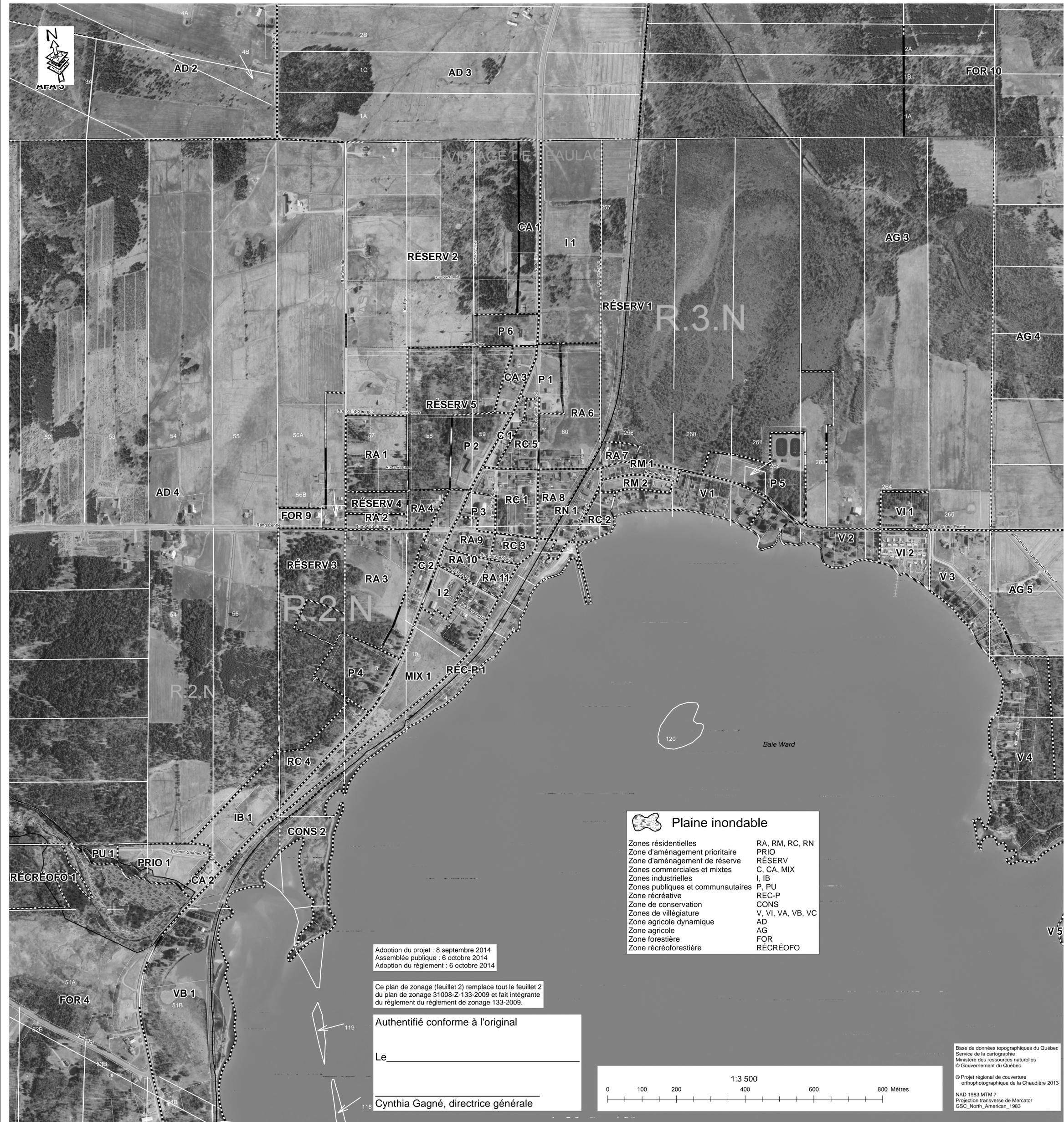


Municipalité de Beaulac-Garthby, plan de zonage 31008-Z-179-2014, Règlement de concordance 179-2014, feuillet 2 de 2



Plaine inondable	
Zones résidentielles	RA, RM, RC, RN
Zone d'aménagement prioritaire	PRIO
Zone d'aménagement de réserve	RÉSÉRV
Zones commerciales et mixtes	C, CA, MIX
Zones industrielles	I, IB
Zones publiques et communautaires	P, PU
Zone récréative	REC-P
Zone de conservation	CONS
Zones de villégiature	V, VI, VA, VB, VC
Zone agricole dynamique	AD
Zone agricole	AG
Zone forestière	FOR
Zone récréoforestière	RECRÉOFO

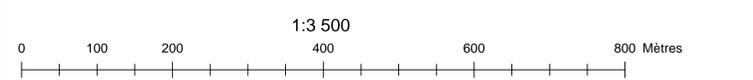
Adoption du projet : 8 septembre 2014
Assemblée publique : 6 octobre 2014
Adoption du règlement : 6 octobre 2014

Ce plan de zonage (feuillet 2) remplace tout le feuillet 2 du plan de zonage 31008-Z-133-2009 et fait intégrante du règlement du règlement de zonage 133-2009.

Authentifié conforme à l'original

Le _____

Cynthia Gagné, directrice générale



Base de données topographiques du Québec
Service de la cartographie
Ministère des ressources naturelles
© Gouvernement du Québec
© Projet régional de couverture orthophotographique de la Chaudière 2013
NAD 1983 MTM 7
Projection transverse de Mercator
GSC_North_American_1983